



Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1)	
Modification et information	Décembre 2018	Modification et information	Juin 2019
Tableau des échéances à respecter	Décembre 2018	Tableau des échéances à respecter	Juin 2019
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2)	
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3)	

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii	Déc. 2018	i et ii	Juin 2019	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 1.3 « Définitions » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bus : correction d'une coquille sans changement de date. Travaux de très courte durée : ajout que les travaux doivent être réalisés dans un délai d'au plus 30 minutes. <p>Tableau 1.7–1 : ajout de « autres événements temporaires ».</p> <p>Tableau 1.9–1 : modification de la dimension des délinéateurs.</p> <p>Tableau 1.10–1 : modification du visuel de panneaux de signalisation touristique et des services de carburant et de restauration.</p>
	1 à 6	Janv. 2014 Déc. 2018	1 à 6	Déc. 2018 Juin 2019	
	13 et 14.1	Déc. 2014	13 et 14.1	Déc. 2014 Juin 2019	
2	i à vii	Déc. 2018	i à vii	Juin 2019	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 2.14 « Manœuvres obligatoires ou interdites » : modification du titre de la section et ajout de l'interdiction de faire demi-tour dans les zones scolaires et près d'une garderie.</p> <p>Section 2.15.1 « Obligation pour les camions de circuler dans une voie » : modification du numéro de l'article à la référence sur le Règlement sur le transport des matières dangereuses (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 43).</p> <p>Sections 2.16.2 « Accès interdit aux véhicules dans une voie » et 2.16.3.1 « Accès interdit aux transporteurs de matières dangereuses » : modification du numéro de l'article à la référence sur le Règlement sur le transport des matières dangereuses (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 43).</p>
	12.2 à 16.1	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2016 Déc. 2017	12.2 à 16.1	Janv. 2014 Déc. 2016 Juin 2019	
	17 à 19.1	Déc. 2005 Déc. 2015 Déc. 2016	17 à 19.1	Déc. 2005 Juin 2019	

Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	21 à 22.6	Janv. 2014 Fév. 2018 Déc. 2017	21 à 22.6	Janv. 2014 Déc. 2017 Fév. 2018 Juin 2019	<p>Section 2.18 « Stationnement réglementé » : correction de coquilles et ajout des silhouettes du camion de livraison avec le livreur, de l'automobile avec le livreur et de l'automobile avec le passager qui s'apprête à embarquer.</p> <p>Section 2.18.1.1 « Stationnement interdit en période hivernale » : correction d'une coquille.</p> <p>Section 2.18.5 « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques » : correction d'une coquille.</p>
	29 à 40	Déc. 2016 Déc. 2017 Déc. 2018	29 à 43	Juin 2019	<p>Section 2.27.1 « Voies réservées » : ajout d'une référence au chapitre 8 « Signaux lumineux » lorsque la voie réservée est gérée de façon dynamique.</p> <p>Section 2.28 « Passages pour personnes » : installation des panneaux de chaque côté d'un passage, retrait des panneaux aux intersections et ajout d'une référence au <i>Tome IV – Abords de route</i> pour l'éclairage des aires piétonnières.</p> <p>Section 2.28.1 « Conditions justifiant l'installation des panneaux de passages » : ajout du tableau 2.28.2 « Sélection du mode de contrôle d'un passage pour personnes » et ajout d'une référence au chapitre 8 « Signaux lumineux » pour les feux rectangulaires à clignotement rapide.</p> <p>Section 2.28.2 « Passage pour écoliers » : ajout du panneau avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.3 « Passage pour piétons » : ajout du panneau avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.5 « Passage pour enfants près d'un terrain de jeux » : ajout du panneau avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.6 « Passage pour personnes atteintes de déficience physique » : ajout du panneau avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.7 « Passage pour personnes atteintes de déficience visuelle » : ajout du panneau avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.8 « Passage pour piétons et pour bicyclettes » : le contenu de cette section a été retiré.</p>



Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	DN 001C à DN 002A	Déc. 2008 Déc. 2017	DN 001C à DN 002A	Déc. 2008 Juin 2019	<p>Section 2.28.9 « Balise piétonnière » : ajout du pictogramme « Cédez le passage » sur les balises.</p> <p>Figure 2.28–1 : ajout des panneaux et des balises avec le pictogramme « Cédez le passage ».</p> <p>Section 2.28.10 « Pellicule rétroréfléchissante installée sur les supports des panneaux P-270 » : nouvelle section.</p> <p>Section 2.38 « Fermeture de route » : nouvelle section.</p> <p>DN 001C : ajout de la note 3 et du chevron d'alignement et modification du visuel des panneaux de passage.</p> <p>DN 001D : ajout de la note 4 et du chevron d'alignement et modification du visuel des panneaux de passage.</p> <p>DN 001E : ajout de la note 6 et du chevron d'alignement et modification du visuel des panneaux de passage.</p>
	DN 005 et DN 006	Janv. 2014	DN 005 et DN 006	Janv. 2014 Juin 2019	DN 005 : modification du visuel du panneau « Perte de voie ».
	DN 025 à DN 028	Déc. 2017	DN 025 à DN 028	Déc. 2017 Juin 2019	DN 025, DN 026A, DN 026B et DN 027 : modification du visuel des panneaux de passage.
3	i à vi	Déc. 2018	i à vi	Juin 2019	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Déc. 2018	1 et 2	Déc. 2018 Juin 2019	Tableau 3.4–1 : regroupement des panneaux D-430.
	11 et 12	Janv. 2014 Déc. 2014	11 et 12	Déc. 2014 Juin 2019	Section 3.18.1 « Voies convergentes » : détail sur la distance d'installation des panneaux par rapport au musoir marqué.
	15 à 39	Déc. 2004 Déc. 2010 Janv. 2014 Déc. 2015 Déc. 2016 Déc. 2017 Déc. 2018	15 à 45	Juin 2019	<p>Réorganisation des pages.</p> <p>Section 3.22 « Signal avancé d'un passage à niveau » : ajout du panneau D-180-P-4.</p> <p>Section 3.26 « Perte de voies » : modification du visuel du panneau et ajout de référence aux DN 041A et DN 041C du chapitre 6 « Marques sur la chaussée ».</p> <p>Section 3.29 « Signal avancé de voie réservée » : ajout d'une référence au chapitre 8 « Signaux lumineux » lorsque la voie réservée est gérée de façon dynamique.</p>

Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Section 3.30 « Intersection d'une voie réservée » : ajout que la dimension du panneau peut être ajustée en fonction de la configuration de l'intersection.</p> <p>Section 3.34 « Passage ou sortie pour véhicules, passage pour activités sportives et passage pour animaux » : modification du titre de la section.</p> <p>Section 3.34.1 « Conditions justifiant l'installation des panneaux de sortie ou de passage » : introduction du terme « sortie ».</p> <p>Section 3.34.5 « Passage ou sortie pour camions » : introduction du terme « sortie » dans le titre de la section.</p> <p>Tableaux 3.34-1 et 3.34-2 : introduction du terme « sortie » dans le titre des tableaux.</p> <p>Section 3.34.6 « Passage pour cavaliers » : respect des conditions 1 à 3.</p> <p>Section 3.34.8 « Passage pour animaux de ferme » : ajout que deux personnes équipées d'un drapeau rouge doivent accompagner les animaux.</p> <p>Section 3.34.11 « Sortie de véhicules agricoles » : nouvelle section.</p> <p>Section 3.37 « Délinéateurs » : augmentation de la surfaces de délinéateurs, introduction du délinéateur D-300-4 et modification de l'installation des délinéateurs.</p> <p>Section 3.38 « Chevron d'alignement » : ajout que les chevrons doivent être installés sur l'îlot central des carrefours giratoires.</p> <p>Section 3.49 « Signal avancé de chaussée désignée » : retrait du pictogramme de l'automobile sur le panneau de signal avancé de chaussée désignée avec un vélo.</p> <p>Section 3.50 « Chaussée désignée » : retrait du pictogramme de l'automobile sur le panneau de confirmation de la chaussée désignée avec un vélo.</p> <p>Section 3.57 « Signal avancé de fermeture de route » : nouvelle section.</p>
	DN 005 à DN 008	Janv. 2014	DN 005 à DN 008	Janv. 2014 Juin 2019	DN 005, DN 006 et DN 007 : modification du visuel du panneau « Perte de voie ».



Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	DN 011 à DN 016	Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2015 Déc. 2016	DN 011 à DN 016	Déc. 2011 Janv. 2014 Juin 2019	DN 012A et DN 012B : modification du titre du dessin normalisé et du tableau sur le dessin normalisé. DN 013, DN 014 et DN 015 : modification du titre du tableau sur le dessin normalisé.
	DN 019 à DN 022	Déc. 2005 Déc. 2010 Déc. 2015	DN 019 à DN 022	Déc. 2010 Juin 2019	DN 019 : augmentation de la distance d'installation des délinéateurs. DN 021 et DN 022 : modification du visuel du panneau « Perte de voie ».
	DN 027 et DN 028	Janv. 2014 Déc. 2017	DN 027 et DN 028	Janv. 2014 Juin 2019	DN 028 : marquage du passage sur un dos d'âne allongé ou un coussin peint en jaune.
5	i à xii	Déc. 2017	i à xii	Juin 2019	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2016	1 et 2	Janv. 2014 Juin 2019	Section 5.2 « Références » : actualisation des références.
	9 et 10	Janv. 2014	9 et 10	Janv. 2014 Juin 2019	Figure 5.4–3 : correction d'une coquille.
	17 à 20	Janv. 2014	17 à 20.2	Janv. 2014 Juin 2019	Figure 5.4–5 : actualisation du visuel des silhouettes sur les panneaux. 5.4.3.12 « Direction », B. « Direction à un carrefour giratoire » : ajout de panneaux aériens pour les carrefours giratoires à voies multiples et précision sur l'installation du panneau I-100-6.
	45 et 46	Janv. 2014	45 et 46	Juin 2019	Sections 5.5.6 « Nom d'autoroute » et 5.5.7 « Nom de route » : ajout de précisions sur l'image représentative de la dénomination officielle sur sa représentation, son utilisation, son approbation et la position sur le panneau. Section 5.5.8.1 « Signalisation sur plaque » : précision sur l'installation des plaques de rue avec le panneau « Arrêt ».
	51 à 54	Déc. 2014 Déc. 2016	51 à 54	Déc. 2014 Déc. 2016 Juin 2019	Sections 5.5.12.4 « Panneau de bienvenue » et 5.6.1 « Principes d'acheminement » : actualisation de la dénomination du Ministère.
	61 et 62	Déc. 2016	61.1 à 62	Juin 2019	Section 5.6.4.3 « Aire de stationnement » : ajout des panneaux aire de stationnement pour motoneige et motoquad.
75 à 78	Déc. 2014 Déc. 2016 Déc. 2017	75 à 78	Déc. 2017 Juin 2019	Section 5.7.15.2 « Tarification du péage » : actualisation du visuel des silhouettes sur les panneaux.	



Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	80.2	Déc. 2017	80.2	Juin 2019	Section 5.7.23 « Jeu libre dans la rue » : ajouts de critères réglementaires à la norme et d'un complément à la norme sur ce que le règlement municipal doit prévoir.
	81.3 à 86	Déc. 2015 Déc. 2016	81.3 à 86	Juin 2019	Section 5.8.1.1 « Parcs routiers », A. « Halte routière » : acheminement vers la halte routière suivante sur autoroute et route, lorsque la halte routière est fermée. Section 5.8.1.2 « Réserves, parcs et refuges fauniques », A. « Réserve faunique » : actualisation de la dénomination du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
	99 et 100	Déc. 2016	99 et 100	Déc. 2016 Juin 2019	Section 5.8.1.1 « Parcs routiers », E. « Village-relais » : actualisation de la dénomination du Ministère, référence au Comité provincial des villages-relais du Québec, remplacement de pictogramme sur le panneau du village-relais lorsque le service n'est pas offert.
	107 et 108	Janv. 2014 Déc. 2016	107 et 108	Déc. 2016 Juin 2019	Section 5.8.4.2 « Types de panneaux d'équipements touristiques privés », A. « Présignalisation de sortie » : actualisation du visuel de la silhouette sur le panneau.
	177 à 182	Janv. 2014 Déc. 2016 Déc. 2017	177 à 182	Janv. 2014 Juin 2019	Section 5.8.5.2 « Types de panneaux de routes et circuits touristiques » : référence à l'annexe L.
	—	—	DN 040D et DN 040E	Juin 2019	Annexe L : actualisation du visuel pour le pictogramme « Camping », ajout du pictogramme « Amphithéâtre » et « Théâtre ou salle de spectacles » et ajout des panneaux de signalisation de routes et circuits touristiques (acheminement, identification et jalonnement). Nouveaux dessins normalisés.
6	i à vi	Déc. 2017	i à vi	Juin 2019	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Déc. 2017	1 et 2.2	Juin 2019	Section 6.2 « Références » : actualisation des références. Section 6.4 « Fonctions et conditions d'utilisation des marques sur la chaussée » : précision sur le marquage autorisé dans les rues partagées. Section 6.5 « Couleur des marques » : ajout des marques de couleurs bleue et orange. Sections 6.5.1 « Marques de couleur jaune » et 6.5.2 « Marques de couleur blanche » : retrait du terme « à une intersection ».



Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6					Section 6.5.4 « Marques de couleur verte » : ajout de la couleur verte pour les stationnements réservés aux véhicules électriques.
	5 et 6	Déc. 2017	5 et 6	Déc. 2017 Juin 2019	Sections 6.5.5 « Marques de couleur bleue » et 6.5.6 « Marques de couleur orange » : nouvelles sections.
	8.2 et 8.3	Déc. 2017	8.2 et 8.3	Déc. 2017 Juin 2019	Section 6.9.8.2 « Continuité des lignes » : précision sur le type de marques pour délimiter une voie réservée.
	13	Déc. 2014	13 et 14	Juin 2019	Section 6.10.2 « Passage pour personnes » : reformulation du texte pour la couleur des marques lorsque le passage est contrôlé ou non.
	15.1 et 15.2	Déc. 2016 Déc. 2017	15.1 et 15.2	Déc. 2016 Juin 2019	Section 6.11.16 « Traversier » : nouvelle section.
	23 et 24	Déc. 2015 Déc. 2017	23 et 24	Déc. 2015 Juin 2019	Annexe A : modification de la combinaison de la ligne continue et discontinue pour la voie réservée.
	27	Déc. 2015	27 et 28	Juin 2019	Annexe H : modification de la couleur des trois marques, modification de leurs dimensions et ajout d'une note.
	DN 041A à DN 042	Déc. 2005 Déc. 2009 Déc. 2017	DN 041A à DN 042	Déc. 2005 Juin 2019	Annexe L : correction d'une coquille. Annexe M : nouvelle annexe.
DN 055 et DN 056A	Déc. 2005 Déc. 2017	DN 055 et DN 056A	Déc. 2005 Déc. 2017	DN 041A à DN 041C : modification du visuel des panneaux « Perte de voie » « Danger » et actualisation des marques du biseau. DN 056A : modification de la légende de la page en conformité avec la version anglaise sans changement de date.	
7	i à v	Déc. 2018	i à v	Juin 2019	Actualisation de la table des matières.
	5 à 10	Déc. 2014 Déc. 2017 Déc. 2018	5 à 10	Déc. 2014 Déc. 2017 Juin 2019	Section 7.8.9 « Obligation de descendre de bicyclette » : ajout du panneau « Fin » pour définir la zone de l'obligation. Section 7.8.13 « Stationnement réglementé » : correction de coquilles. Section 7.8.16 « Passage pour personnes » : actualisation des panneaux « Passage pour personnes » avec le chapitre 2 « Prescription ». 7.8.17.1 « Obligation pour les cyclistes de traverser à un feu pour piétons » : ajout d'une précision sur la visibilité du panneau.

Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7	17 et 18	Déc. 2014	17.1 à 18	Juin 2019	Sections 7.9.23 « Signal avancé de chaussée désignée » et 7.9.24 « Chaussée désignée » : actualisation de la section avec la section 3.49 « Signal avancé de chaussée désignée » et nouveau panneau « Signal avancé de chaussée désignée » sur les pistes cyclables.
	45 à 50	Déc. 2014 Déc. 2017 Déc. 2018	45 à 50	Déc. 2014 Déc. 2017 Juin 2019	Annexe F : actualisation de la liste des panneaux de signalisation utilisés pour les voies cyclables (Passage pour piétons, Signal avancé de chaussée désignée et panneau Chaussée glissante).
	DN 003 et DN 004	Déc. 2014	DN 003 et DN 004	Juin 2019	DN 003 : modification de l'orientation du piéton sur le panneau danger. DN 004 : amélioration graphique.
	DN 007 à DN 010	Déc. 2007 Déc. 2014 Déc. 2017	DN 007 à DN 010	Juin 2019	DN 007 : amélioration graphique. DN 008 et DN 009 : amélioration graphique et actualisation des panneaux « Passage pour piétons ». DN 010 : amélioration graphique et actualisation des panneaux « Chaussée désignée ».
	DN 013 à DN 016	Déc. 2007 Déc. 2014	DN 013 à DN 016	Déc. 2007 Juin 2019	DN 013 et DN 016 : amélioration graphique et actualisation des panneaux « Passage pour piétons ». DN 015 : amélioration graphique.
	DN 023 à DN 026	Déc. 2014 Déc. 2017	DN 023 à DN 026	Juin 2019	DN 023 et DN 024 : amélioration graphique et actualisation des panneaux « Passage pour piétons ». DN 025 et DN 026 : amélioration graphique et actualisation des panneaux « Passage pour piétons » et « Chaussée désignée ».
	8	i à ix	Déc. 2018	i à x	Juin 2019
1 à 4		Déc. 2016 Déc. 2017 Déc. 2018	1 à 4	Déc. 2017 Juin 2019	Section 8.2 « Références » : actualisation des références et réorganisation des pages.
50.2 et 50.3		Déc. 2015	50.2 et 50.3	Juin 2019	Section 8.6.2.2 « Utilisation des feux clignotants », B. « Utilisation avec un panneau de prescription ou de danger » : ajout d'une précision que les feux peuvent clignoter qu'à certaines périodes.

Mise à jour n° 141 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2019

27^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	57 et 58.1	Déc. 2009 Déc. 2011	57 et 58.1	Déc. 2009 Juin 2019	Section 8.8.5.3 « Boutons d'appel de feux pour piétons » : ajout d'une précision que les boutons supplémentaires doivent permettre d'activer le signal sonore et ajout de la référence aux dispositions de la section 8.9.5 « Boutons d'appel ».
	59 et 60	Déc. 2016	59 et 60	Juin 2019	Section 8.9.2 « Installation des signaux sonores » : ajout d'une précision sur les signaux sonores lorsque le passage est désaxé.
	63.3 et 63.4	Déc. 2017	63.3 et 63.4	Déc. 2017 Juin 2019	Section 8.13.3 « Installation des feux pour autobus », B. « Voie d'extrême gauche » : correction d'une coquille au deuxième point de forme remplacer à l'extrême gauche par à l'extrême droite.
	87.1 à 87.3	Déc. 2018	87.1 à 87.7	Juin 2019	Section 8.18 « Panneaux lumineux » : ajout du signal avancé de voie réservée à utilisation variable et ajout d'une exigence sur les panneaux en vigueur à des périodes spécifiques. Section 8.18.1 « Panneau de limite de vitesse variable » : amélioration graphique. Section 8.18.3 « Panneau de voie réservée à utilisation variable » : nouvelle section. Section 8.18.4 « Signal avancé de voie réservée à utilisation variable » : nouvelle section.
	DN 021 et DN 022	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 021 et DN 022	Déc. 2005 Juin 2019	DN 021 : correction d'une coquille sur la couleur du marquage du passage pour piétons.

